



Strassen, le 25 janvier 2022

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2022

- Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Alwin de Prins
- Visioconférence : Lynn Spielmann, Pol Marcy, Marie-Paule Hoffmann, Romain Seil, Ralf Lentz, Caroline Weber, Fabienne Leukaert
- Assistent : Daniel Dax, Raymond Conzemius
- Excusés : Alex Goergen, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 22 novembre 2021

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 22 novembre 2021 est approuvé.

2. Assemblée générale du 19 mars 2022

Le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour pour l'Assemblée générale du 19 mars 2022. Le modèle mise en place pour l'organisation de l'Assemblée générale en mars 2021 devrait prévaloir pour les préparatifs en cours à cette fin, sans préjudice d'une adaptation des règles sanitaires le cas échéant après le vote d'une nouvelle loi de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

3. Révision annuelle des cadres du COSL

La révision annuelle des cadres du COSL a donné les résultats suivants pour l'année 2022 :

Cadre Elite :

Quatre athlètes du cadre Promotion ont rempli les critères et sont par conséquent admis au cadre Elite. Trois sportifs, non membres du cadre Promotion, ont satisfait aux exigences du cadre Elite et y sont admis directement. Quatre sportifs ont annoncé leur fin de carrière sportive d'élite, et ne figurent par conséquent plus au cadre Elite. Deux autres athlètes n'ont plus été retenus pour le cadre Elite, n'ayant pas rempli les critères.

Le cadre Elite compte au total 50 athlètes (34 hommes et 16 femmes, 16 sports) et 3 équipes (FLTT (hommes/dames) et FLT (dames)).

Cadre Promotion :

Onze athlètes ont été nouvellement admis, alors que neuf sportifs se sont retirés ou n'ont pas été maintenus. Le cadre Promotion compte désormais 38 membres (20 hommes et 18 femmes, 15 sports).

Les mesures de promotion de sportifs individuels et d'athlètes de sports collectifs ont été maintenues. Des mesures de développement seront créées pour des groupes d'entraînement.



Les nouveaux cadres seront présentés lors d'une conférence de presse au siège de la BGL BNP Paribas le 28 janvier 2022.

La liste complète des cadres peut également être consultée sur le site du COSL après la conférence de presse du 28 janvier 2022.

4. Sélection Team Lëtzebuerg FOJE Vuokatti

Le CA procède à la sélection définitive des athlètes participant du 20 au 25 mars 2022 au FOJE Vuokatti (Finlande). La composition du Team Lëtzebuerg FOJE hiver à Vuokatti se présente comme suit :

Athlètes :

- Joachim Kechian, Ski alpin,
- Elisa Diederich, Ski alpin,
- Joyce Ten Raa, Ski alpin,
- Ysaline Hibon, Patinage artistique.

Encadrement :

- Jean Louis Copus, encadrement fédéral, entraîneur Ski alpin,
- Patrick Emptaz-Colomb, encadrement fédéral, entraîneur Ski alpin,
- Sonia Kroulikova, encadrement fédéral, entraîneur Patinage artistique,
- Ben Schiltz, kinésithérapeute, et coopération DOSB (médecins du sport).

Chef de mission : Raymond Conzemius.

5. COSL Spillfest 2022

Le Président du bureau promotionnel fait le point sur l'édition 2022 du COSL Spillfest prévu pour le 26 mai à Kockelscheuer, sans préjudice du suivi constant de l'évolution de la situation pandémique liée au Covid 19. Un nouveau point concernant les préparatifs de l'édition 2022 du Spillfest sera fait lors de la séance du Conseil d'administration du 28 février.

6. Point situation sport contexte Covid 19

Trois nouvelles loi Covid 19 ont été votées les 17 et 24 décembre et en dernier lieu en date du 11 janvier 2022, sans préjudice de leur effet réservé au 28 février 2022, moyennant en dernier lieu e.a. par un assouplissement des règles applicables aux activités sportives pratiquées sous un régime 2G+ désormais moins contraignant, et dont le détail se trouve dans une circulaire 1/2022 du ministère des sports du 11 janvier 2022 et les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la Santé émises le 12 janvier 2022.

7. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.



8. Divers

Le Conseil d'administration décide de concourir aux frais d'acquisition de matériel spécifique pour des entraînements athlétiques pour un sportif membre du cadre élite, qui se trouve pour la plupart du temps dans des mesures d'entraînement à l'étranger.

Les membres du Conseil d'administration saluent que le sujet du safe sports figure à l'ordre du jour d'une prochaine entrevue avec le nouveau ministre des Sports. Le sujet devrait être traité avec priorité, vu les risques y associés dans le cadre du mouvement sportif. Beaucoup de situations latentes existent qui nécessitent des structures d'information, de sensibilisation et de discussion.

Daniel Dax